

**Demande de temps partiel de droit en cours d'année scolaire
à l'issue du congé de maternité ou de paternité et d'accueil de l'enfant,
du congé parental ou du congé d'adoption**

Année scolaire 2025-2026

Imprimé à retourner
dès que possible et au plus tard 2 mois avant le début du temps partiel
à votre IEN de circonscription

NOM prénom Date de naissance : __ / __ / ____

Affectation 2025-2026 :

Circonscription de rattachement :

Fonction : Directeur* Adjoint Brigade Autre :

Décharge : Directeur Syndicale Maître-Formateur Autre :

Temps partiel de droit à l'issue : (cocher la case)

- d'un congé de maternité
- d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant
- d'un congé parental
- d'un congé d'adoption

Date de fin du congé : __ / __ / 20 __

Nom et Prénom de l'enfant : Date de naissance : __ / __ / 20 __

➤ **joindre un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille**

Quotité de travail souhaitée :

- 80 %
- 75 %
- 50 %

Date et signature :

Le __ / __ / 20 __

Visa de l'IEN :

Le __ / __ / 20 __

***Le directeur d'école bénéficiant d'une décharge qui formule une demande de temps partiel de droit en cours d'année scolaire ne peut assurer sa fonction de direction** : en effet, seuls deux enseignants au maximum peuvent intervenir dans une classe. Il convient dans ce cas de se rapprocher au préalable de **l'IEN de circonscription pour envisager une solution d'organisation de service dans l'école.**